

**Plaintes ou complications**

Dans les cas de grossesses avancées notamment, il existe un léger risque de complications. Tous les centres ont un accord de coopération avec un centre hospitalier situé à proximité, dans lequel – en cas de nécessité – une assistance immédiate est proposée. L'intervention est exécutée de manière hygiénique; le risque d'infection est par conséquent limité. En cas de plaintes telles que de fortes fièvres, des douleurs abdominales extrêmes ou de fortes pertes de sang, vous devez prendre contact avec nous ou avec votre médecin traitant, le plus rapidement possible.

**Acceptation d'un avortement**

Pour la plupart des femmes, le choix d'un avortement n'est pas facile. De nombreuses femmes sont confrontées à des sentiments contradictoires vis-à-vis de leur choix, aussi bien avant qu'après un avortement. Cela prend souvent du temps, avant que les femmes aient accepté et assimilé un avortement. Si vous avez besoin d'aide au cours de ce processus d'acceptation d'un avortement, vous pouvez prendre contact avec nous. Nous vous renverrons alors vers un organisme d'aide professionnel.

**Informations générales**

**Coûts**

Pour les femmes qui résident aux Pays-Bas, l'intervention est remboursée par l'intermédiaire de la Loi néerlandaise sur les frais exceptionnels de maladie (AWBZ). Les femmes qui résident hors des Pays-Bas sont obligées de la payer elles-mêmes.

Vous pouvez demander les tarifs des différentes interventions, auprès de notre centre d'information et de rendez-vous. Vous trouverez également un aperçu de nos tarifs sur notre site Web.

**Vos droits en tant que cliente**

Vous avez le droit d'être informée sur l'intervention et les risques éventuels qui y sont liés. Vous avez le droit d'être traitée avec dignité. Les informations que nous recevons de votre part, sont enregistrées avec précaution et tombent sous le secret médical et sous la Loi relative à la protection des données personnelles.

Si vous avez une réclamation concernant l'intervention, vous pouvez vous adresser au Conseil d'administration de CASA Nederland. CASA possède un règlement relatif aux réclamations, que vous pouvez obtenir sur demande à la réception.

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette brochure sont mises à disposition par CASA. Bien que nous ayons pris le plus grand soin de veiller à ce que le contenu de cette brochure soit le plus complet, le plus correct, le plus actuel et le plus accessible possible, il se peut qu'il contienne des informations incorrectes, incomplètes ou vieillies. Vous ne pouvez acquérir aucun droit sur les informations proposées. CASA décline toute responsabilité pour les conséquences de l'utilisation de ces informations.



*Cette brochure est également disponible en néerlandais, en anglais et en allemand.*

*Sur notre site Web, vous trouverez une animation informatique décrivant la procédure et les différentes interventions réalisées dans nos cliniques.*

**Information/rendez-vous**  
 Appelez nous pour avoir de l'information et pour prendre rendez-vous.

**088-888 4444**

lun à ven de 8h à 20h  
 sam de 9h à 14h

De l'étranger

**0031 88888 4444**

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous par moyen de notre site Internet.

**CASA Leiden**

Kort Rapenburg 1  
 2311 GC Leiden

**CASA Den Haag**

Van Beverningkstraat 134  
 2582 VL Den Haag

**CASA Rotterdam**

Verzamelgebouw Zuid  
 Strevelsweg 700/202-204  
 3083 AS Rotterdam

**CASA Utrecht**

Catharijnesingel 30  
 3511 GB Utrecht

**CASA Goes**

Beestenmarkt 7  
 4461 CS Goes

**CASA Maastricht**

Parallelweg 45c  
 6221 BD Maastricht

**CASA Nederland**

Van Beverningkstraat 134  
 Boîte postale 17476  
 2502 CL Den Haag

Aide en cas de  
**grossesse non désirée**



# Aide en cas de Grossesse non désirée

**Une grossesse non désirée? Lorsque vous êtes confrontée à une grossesse non désirée, vous pouvez prendre rendez-vous pour un entretien avec nous.**

**Au cours de cet entretien, nous abordons avec vous les différentes possibilités. Nous vous renvoyons éventuellement vers d'autres institutions pour un accompagnement plus soutenu ou pour une aide pratique. Si vous êtes sûre de votre choix, chaque décision que vous prenez par rapport à la grossesse est la bonne en ce qui nous concerne.**

## **Entretien préliminaire et examen**

Lorsque vous décidez de faire interrompre la grossesse, vous pouvez prendre un rendez-vous à cet effet auprès de notre centre d'informations et de rendez-vous ou par l'intermédiaire d'Internet.

A votre arrivée au centre, vous vous inscrivez à la réception. Cette introduction est suivie par un entretien avec un médecin ou une infirmière/un infirmier. Au cours de cet entretien, les sujets suivants sont abordés:

- votre état de santé général
- votre choix d'un avortement
- informations sur l'intervention
- contraception après l'avortement
- risque possible de maladie sexuellement transmissible (mst)

A l'aide d'une échographie, nous déterminons la durée de la grossesse. La durée de grossesse est calculée généralement à partir du premier jour où les derniers saignements sont intervenus (menstruation). Par «jours de retard», l'on entend le nombre de jours écoulés à compter du premier jour de retard par rapport à la date prévue du début de la menstruation.

En cas d'interventions après 16 jours de retard de règles, la loi sur l'avortement prescrit un délai de réflexion de cinq

jours. Cela signifie que l'interruption de grossesse ne peut être réalisée qu'à partir du sixième jour après l'entretien avec un médecin. Le médecin avec lequel vous avez le premier entretien peut être le médecin de la clinique, votre médecin traitant ou votre gynécologue.

## **Interruption volontaire de grossesse**

Une interruption volontaire de grossesse est pratiquée lorsque vous avez un retard de règles de 7 à 16 jours. A l'aide d'une échographie, nous pouvons voir si vous vous trouvez dans cette situation.

Si votre retard de règles est plus court, il existe un risque d'échec de l'intervention; dans ce cas, nous retardons l'interruption de grossesse.

L'intervention consiste en un curetage aspiratif avec un tube très fin; cette intervention dure quelques minutes. Ensuite, vous devez encore rester tranquille pendant un petit moment. Vous pouvez également

choisir d'effectuer l'interruption de grossesse à l'aide de la pilule abortive, au lieu du curetage aspiratif.

## **IVG medicamenteuse**

Dans nos centres, vous avez la possibilité de faire interrompre la grossesse au moyen de la pilule dite «abortive». Cette intervention est possible jusqu'à sept semaines à compter du début de la dernière menstruation, autrement dit en cas de retard de règles d'environ trois semaines. Deux médicaments différents sont utilisés. Le premier jour du traitement, vous recevez un médicament qui bloque l'effet de l'hormone de grossesse. Deux à trois jours plus tard, vous prenez un autre médicament, qui provoque une colique et qui génère une «fausse couche». Cela peut durer un certain nombre d'heures. Les effets secondaires de la pilule abortive peuvent être: la nausée, la diarrhée ou de fortes pertes de sang.

## **Curetage aspiratif**

### **Jusqu'à 13 semaines**

Le curetage aspiratif est la forme d'interruption de grossesse la plus utilisée. Nous appliquons cette méthode pour des grossesses jusqu'à environ 13 semaines après le premier jour de la dernière menstruation.

Avant l'opération, nous désinfectons le col de l'utérus et nous pratiquons une anesthésie locale. Ensuite, le médecin dilate quelque peu le col de l'utérus afin de pouvoir introduire une canule plastique dans l'utérus, qu'il videra par aspiration. La plupart du temps, les femmes ressentent l'intervention

comme une douleur menstruelle assez forte, mais brève. L'intervention dure environ cinq à quinze minutes au total. Après l'intervention, vous restez encore un petit moment dans la salle de repos, dans laquelle une infirmière est présente. Celle-ci peut donc également répondre à vos questions. Lorsque vous rentrez à la maison, vous recevez une ordonnance pour des antibiotiques, accompagnée d'une lettre d'information. Cette lettre comporte des instructions que vous devez suivre pendant la période à venir. Vous recevez éventuellement des informations sur la contraception et les maladies sexuellement transmissibles (mst). La plupart des femmes ont peu ou pas de pertes directement après l'intervention. Vous pouvez éventuellement souffrir de coliques pendant quelques jours et des pertes de sang peuvent se produire, lesquelles sont comparables à une menstruation normale.

### **A partir de 13 semaines**

Dans quelques uns de nos centres, nous interrompons également des grossesses qui sont avancées au-delà de 13 semaines à partir du premier jour de la dernière menstruation. Dans ces cas de grossesse, le col de l'utérus doit être un peu plus dilaté. C'est la raison pour laquelle dans certains cas, un médicament (prostaglandine) est administré une heure et demi à deux heures avant l'intervention, afin d'assouplir le col de l'utérus. Ensuite le médecin videra l'utérus et les restes sont aspirés à l'aide d'un petit tube en plastique. L'intervention dure un peu plus longtemps, généralement de 15 à 45 minutes.

Par contre dans ce cas, vous devrez rester plus longtemps à la clinique après l'intervention.

## **Narcose sédatrice**

Les interventions sont effectuées sous anesthésie locale. Il est également possible d'opter pour la narcose sédatrice, avec laquelle vous allez dormir et ne remarquerez rien de l'intervention. Cette forme d'anesthésie est possible uniquement si vous n'avez plus rien mangé ou bu les 4 dernières heures avant l'intervention. Après l'intervention, vous séjournerez une demi-heure à deux heures dans une salle de repos, suivant la durée de la grossesse. Vous ne pouvez pas conduire vous-même 24 heures après l'intervention.

## **Que devez-vous apporter avec vous ?**

Lorsque vous arrivez dans un de nos centres pour une intervention, veuillez vous munir des éléments suivants:

- une lettre d'introduction de votre médecin (si vous êtes envoyée par votre médecin)
- les données de l'échographie (si elles sont en votre possession)
- votre carte de groupe sanguin (si elle est en votre possession)
- votre carte d'assurance ou un extrait du registre d'état civil
- des serviettes hygiéniques (pas de tampons)
- une chemise de nuit, une culotte, des pantoufles
- si vous vivez à l'étranger: votre carte d'assurance ou votre assurance de voyage



## **Post-contrôle**

Il est important que vous reveniez nous voir ou que vous consultiez votre médecin traitant pour un contrôle trois semaines après l'intervention, afin de savoir s'il n'y a pas d'infection et pour parler de l'intervention et de la façon dont vous l'avez vécue.

Il arrive que la grossesse n'ait tout de même pas été interrompue. Avec une interruption avec l'ivg medicamenteuse, cela arrive dans un à quatre pour cent des interventions; pour les autres méthodes d'intervention, ce risque est de moins de un pour cent. Dans un tel cas, nous devons quand même effectuer un curetage aspiratif ou effectuer un deuxième curetage.

